

DÉPARTEMENT
DE LA SEINE-MARITIME

ARRONDISSEMENT DE
ROUEN

CANTON DE
CAUDEBEC-LES-ELBEUF

VILLE DE
SAINT-PIERRE-LES-ELBEUF

OBJET

Finances locales 7.1 Divers 7.10

Prise en charge de l'achat des
fournitures par la société
Avenel

DATE DE CONVOCATION

5 mai 2023

Nombre de Conseillers

en exercice : 29

Nombre de présents : 17

Nombre de votants : 28

La Maire,

La présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de
pouvoir devant le Tribunal
Administratif de Rouen, 53 avenue
Gustave Flaubert, 76000 Rouen, dans
un délai de 2 mois à compter de sa
publication et/ou modification.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2023-05-21

L'an deux mil vingt trois

le onze mai deux mil vingt-trois à dix huit heures trente

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie,
en séance publique, sous la présidence de Madame Nadia MEZRAR,
Maire.

Etaient présents :

Mme MEZRAR – Mme ESCLASSE – M. GESLIN Francis – Mme VANDEL
– Mme DUDOUEU – M. SACHOT – Mme QUOD-MAUGER –
M. ROGERET – Mme SEMIEM – Mme MALINGE – Mme BARRIERE –
M. Frédéric GESLIN – Mme CREVON – M. BULARD – M. BIGOT-
Mme BOSQUIER – Mme DESANGLOIS

Excusés ayant donné pouvoir

M. GOMIS à Mme ESCLASSE
Mme DELOBEL à M. Francis GESLIN
M. FRESSEL à M ROGERET
M. BRUNET à Mme BARRIERE
M MIZABI à Mme VANDEL
Mme DUCHEMIN à Mme QUOD-MAUGER
M. PETIT à M. SACHOT
M. LEMAIRE à Mme DUDOUEU
M JEANJEAN à Mme SEMIEM
M. LE NOE à Mme DESANGLOIS
Mme FRIBOULET à M. BULARD

Excusée

Mme DUVAL

Mme VANDEL est nommée secrétaire de séance.

Rapporteur : Monsieur Francis GESLIN, adjoint à la Maire, chargé de la
commission vie participative, citoyenneté, médiation et sécurité

Dans le cadre de l'agencement des bureaux de la Police Municipale, la société
Avenel a été amenée à réaliser des travaux.

Cependant à la réception de ces travaux il a été constaté quelques
désagréments (fissures) sur le plafond liés aux diverses interventions.

La Ville de Saint-Pierre-lès-Elbeuf a donc proposé, d'un commun accord avec la
société Avenel, la prise en charge par cette dernière des travaux de peinture
réalisés en régie par les services de la Ville.

Le montant de ces dits travaux s'élèvent à 1 335 €. Cette somme fera l'objet
d'une émission de titre à l'encontre de la société Avenel

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606409-20230511-2023-05-21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/05/2023

Affichage : 15/05/2023

Vu

Le Code général des collectivités territoriales ;

L'accord de la société Avenel pour la prise en charge de l'achat de la fourniture et du coût horaire d'agents de la Ville afin d'effectuer ces travaux ;

Considérant

Le coût total de ces réparations s'élevant à 1 335 € ;

Le **conseil municipal**, décide par :

Voix pour : 28

voix contre 0

Abstention 0

Article 1 : d'accepter la prise en charge par la société Avenel des frais avancés par la Ville d'un montant de 1 335 € ;

Article 2 : de préciser que cette somme fera l'objet d'une émission de titre de recettes qui sera imputée sur le chapitre 77 (Produit exceptionnel).

Fait à Saint-Pierre-lès-Elbeuf, les jour, mois et an susdits

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606409-20230511-2023-05-21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/05/2023

Affichage : 15/05/2023